

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-03-23-3f

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 23 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

Lucien BBAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.

Absent excusé :

Elie SOTOMAYOR.

Objet : 4^{ème} opération « 8000 arbres par an » du Département de l'Hérault

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Parmi les actions caractéristiques de cet engagement, le Département a lancé depuis l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault » visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

En 2020, la Commune a obtenu l'attribution de 50 arbres (tilleuls à petites feuilles, arbres de Judée et micocouliers) afin d'arborer le parking du cimetière de la Gardie.

En 2021, la commune a reçu 100 arbres dont 10 pins pignons, 20 margousiers, 20 figuiers, 20 micocouliers de Provence et 30 tamaris d'été afin de végétaliser le parcours sportif de la Cresse et un merlon le long de la RD 612.

En 2022, désireuse de mener à bien sa démarche à caractère environnemental, la ville a poursuivi les plantations sur le merlon (30 tamaris supplémentaires) et a végétalisé l'enceinte de l'école Geneviève de Gaulle (5 cerisiers et 5 abricotiers du Roussillon).

La ville souhaite renouveler cette démarche à caractère environnemental cette année en poursuivant la végétalisation sur Vias-plage et en procédant à la plantation de 10 tamaris le long du passage PMR d'accessibilité à la plage.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-18, L.2212-2 ;

VU l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la Commission Urbanisme en date du 14 mars 2023 ;

CONSIDERANT l'engagement du département de l'Hérault et de la commune de Vias en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

ACCEPTE d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques de 10 arbres,

AFFECTE ces plantations aux espaces publics communaux suivants accès PMR de la plage de Vias plage.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue circular stamp with the text "MAIRIE DE VIAS" and "Hérault" is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :

28 MARS 2023

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

A blue circular stamp with the text "MAIRIE DE VIAS" and "Hérault" is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.